

NO PERMIT IS REQUIRED FOR:

- Minor maintenance or repairs that do not affect the exterior appearance of a building;
- Repairs of electrical, plumbing or heating systems;
- Installation of a fence.

However, standards must be respected. Contact us before starting work.

TO OBTAIN A PERMIT, YOU MUST:

- Complete the application form;
- Provide construction plans and site plan, depending on the type of work.

HOW LONG DOES IT TAKE TO RECEIVE A PERMIT?

During busy periods, the issuing of a permit may take up to 30 days. Be vigilant and take this potential delay into consideration when planning your project.

IF YOUR PROPERTY IS IN A PIIA SECTOR, ADDITIONAL TIME LIMITS ARE TO BE EXPECTED.

The PIIA sectors are located in part on the following streets: Dufferin, Principale, Railroad, Canusa, Junction, Notre-Dame Ouest, Baxter, Church, Lee, Stevens, Leroy-Robinson, Phelps.

IMPORTANT NOTICE

The information contained herein is for informational purposes only and is not a substitute for the Town of Stanstead Urban Planning By-laws.

Contact us before starting your work. A single call can save you a lot of trouble.

Town of Stanstead
425 Dufferin Street
Stanstead, QC
JOB 3E2
819-876-7181
info@stanstead.ca
www.stanstead.ca



UN PERMIS EST OBLIGATOIRE POUR :

Construire ou agrandir : maison, garage, remise, abri d'auto permanent, balcon (patio, galerie, perron), solarium, véranda.

Rénover : pièces intérieures (ajout, démolition de murs), salle de bain, cuisine, sous-sol.

Remplacer : portes et fenêtres, revêtement extérieur, revêtement de toiture.

Installer : piscine creusée, hors-terre ou démontable, enseigne.

Effectuer : Coupe d'arbre, travaux d'installation septique, aménagement d'un puits, travaux sur la rive d'un cours d'eau, déblai et remblai, démolition ou déplacement d'une construction, changement d'usage (vocation) d'un immeuble, exploiter une place d'affaire.

AUCUN PERMIS N'EST EXIGÉ POUR :

- L'entretien ou les réparations mineures qui n'affectent pas l'apparence extérieure d'un bâtiment;
- Réparation des systèmes d'électricité, de plomberie ou de chauffage;
- Installation d'une clôture.

Toutefois, des normes sont à respecter. Communiquez avec nous avant le début des travaux.

POUR OBTENIR UN PERMIS, IL FAUT :

- Compléter le formulaire de demande de permis;
- Fournir les plans de construction et un plan d'implantation, selon le type de travaux.

QUELS SONT LES DÉLAIS?

En période de fort achalandage les délais d'émission peuvent être plus long et atteindre 30 jours. Soyez vigilant et prévoyez ce délai dans la planification de votre projet.

SI VOTRE PROPRIÉTÉ EST DANS UN SECTEUR DE PIIA, DES DÉLAIS SUPPLÉMENTAIRES SONT À PRÉVOIR.

Les secteurs de PIIA se trouvent en partie sur les rues suivantes : Dufferin, Principale, Railroad, Canusa, Junction, Notre-Dame Ouest, Baxter, Church, Lee, Stevens, Leroy-Robinson, Phelps.

AVIS IMPORTANT

Les renseignements contenus dans ce document sont publiés à titre informatifs et ne remplacent aucunement les règlements d'urbanisme de la Ville de Stanstead.

Communiquez avec nous avant le début de vos travaux. Un seul coup de fil peut vous éviter beaucoup d'ennuis.

Ville de Stanstead
425, rue Dufferin
Stanstead, QC
JOB 3E2
819-876-7181
info@stanstead.ca
www.stanstead.ca



A PERMIT IS REQUIRED IN ORDER TO:

Build or expand: house, garage, shed, permanent carport, balcony (patio, gallery, porch), solarium, veranda.

Renovate: interior rooms (addition, demolition of walls), bathroom, kitchen, basement.

Replace: doors and windows, siding, roof covering.

Install: in-ground, above-ground or removable pools, signs.

Perform: Tree cutting, septic installation work, well installation, work on the shore of a waterway, excavation and embankment, demolition or displacement of a building, change of use of a building, operate a business.